

Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6525e séance

Jeudi 28 avril 2011, à 11 heures
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Madureira
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2011/271)

Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2011/272)

11-31458 (F)





La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2011/271)

Lettre datée du 20 avril 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2011/272)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/273, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2011/271 et S/2011/272, qui contiennent respectivement des lettres datées du 20 avril 2011, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1980 (2011).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Ma délégation se réjouit de l'adoption de la résolution 1980 (2011) du Conseil de sécurité, qui reconduit l'embargo sur les importations d'armes en Côte d'Ivoire, et renouvelle les mesures d'interdiction de voyager et le gel des avoirs financiers de certaines personnalités politiques ivoiriennes liées à la crise ivoirienne, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions précédentes du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions 1572 (2004), 1643 (2005), 1946 (2010) et 1975 (2011).

Ce régime de sanctions prorogé pour une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril 2012, nous apparaît nécessaire notamment pour consolider la fin de l'état de belligérance dont la Côte d'Ivoire a souffert pendant ces quatre derniers mois. En effet, mon pays, à l'instar des autres nations, entend œuvrer à son développement économique et social dans un climat de paix et de sécurité. Il ne peut donc pas permettre que ces efforts soient compromis par un environnement caractérisé par cette grande circulation illicite d'armes.

Ma délégation est aussi d'avis que cette résolution, qui exhorte de la façon la plus claire possible les combattants armés illégaux à déposer les armes, devrait contribuer notablement au retour de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire. Ce texte requiert en outre l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) aux autorités ivoiriennes dans le domaine de la collecte et du stockage des armes. Mon pays, en ce qui le concerne, entend prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter leur dissémination ultérieure. Chose très importante à nos yeux, les préoccupations de mon gouvernement ont également été prises en compte en ce qui concerne les dérogations éventuelles qui pourront être formulées au Comité de sanctions dans le cadre du vaste programme de la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire.

Deux semaines après le départ de M. Gbagbo du pouvoir, qu'il avait confisqué suite à sa défaite à l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, la vie en Côte d'Ivoire reprend son cours normal, progressivement mais sûrement. Le Président de la République, S. E. M. Alassane Ouattara, et son gouvernement sont actuellement attelés à la résolution des tâches urgentes pour l'amélioration de la vie quotidienne des populations. Au premier rang de ces

préoccupations, il y a la restauration de l'ordre public et de la sécurité, particulièrement dans la capitale économique, Abidjan.

À ce niveau, des progrès rapides sont constatés, dans la mesure où les derniers foyers d'insécurité ont tous été supprimés, notamment à Abobo et à Yopougon. Les commissariats de police et les brigades de gendarmerie ont dans leur grande majorité repris le service, bien que subsistent d'énormes problèmes d'équipement et de matériel. La multiplication de patrouilles mixtes, incluant les forces de l'ONUCI, rassure davantage les populations qui recommencent à circuler librement.

En second lieu, il y a la situation humanitaire, qui également est de mieux en mieux gérée. Les soins et les médicaments sont prodigués gratuitement dans tous les hôpitaux et formations sanitaires publics. Les organisations d'assistance humanitaire ont plus de liberté de circulation liée au retour progressif de la sécurité, et ainsi les secours sont plus facilement acheminés aux personnes sinistrées. L'enlèvement des corps et le nettoyage des voies publiques sont effectifs, et réduisent les risques d'épidémies. On assiste au retour dans leurs foyers respectifs des personnes déplacées. L'eau courante et l'électricité fonctionnent normalement sur l'ensemble du territoire.

En troisième lieu, il y a la reprise des activités administratives, économiques et sociales. Tous les ministères et les grands services de l'État ont repris le travail. Toutes les grandes banques ont repris leurs activités et sont de nouveau ouvertes au public, notamment pour le paiement des salaires des mois de mars et d'avril. Les transports en commun fonctionnent normalement, et la majorité des commerces ont rouvert. S'agissant de l'école, les cours reprennent timidement, et les enseignants sont occupés à faire l'état des lieux suite aux pillages subis dans les salles de classe, et à organiser la reprise effective des cours.

En dehors de ces tâches prioritaires immédiates, il reste que le défi le plus important auquel le Président de la République ainsi que le Gouvernement et tout le peuple ivoirien ont à faire face est celui de la réconciliation nationale. En effet, face au tissu social notablement abîmé, et à la cohésion nationale mise à mal par 10 années de crise politico-militaire qu'a connue mon pays, avec son cortège d'incompréhension, de division, d'intolérance, de haine injustifiée, de violence aveugle, de deuil et de traumatisme dont chaque famille ivoirienne, à des degrés divers, a fait l'expérience, il est impensable que l'entreprise de reconstruction nationale puisse être valablement mise en œuvre sans l'appropriation de cette noble tâche par toutes les filles et tous les fils de Côte d'Ivoire, rassemblés et unis dans un élan solidaire.

Le Président Alassane Ouattara est conscient de cet enjeu, et c'est pourquoi il a décidé la mise sur pied dans les semaines à venir d'une commission Vérité et réconciliation, inspirée du modèle mis en place en Afrique du Sud par le Président Nelson Mandela au lendemain de la chute de l'apartheid. En effet, le Président Ouattara estime que la réconciliation, que nous appelons de tous nos vœux en Côte d'Ivoire, passe d'abord par la vérité sur tous les crimes et atrocités perpétrés.

Par ailleurs, justice doit être rendue aux victimes ou à leurs parents, afin d'éviter l'impunité. C'est alors que le pardon pourra intervenir pour conduire à la nécessaire réconciliation entre nous.

En outre, la formation très prochaine d'un gouvernement de large rassemblement incluant les représentants de toutes les forces politiques ainsi que les membres de la société civile participe également de cette volonté de réconciliation nationale.

Toute réconciliation est un processus; la réconciliation que nous souhaitons en Côte d'Ivoire n'est pas différente, mais il convient d'observer qu'elle s'inscrit dans la dynamique de l'émergence de la démocratie dans notre pays où le peuple ivoirien s'est choisi un nouveau président au terme d'une élection libre, juste et transparente. La réconciliation nationale posera, à n'en point douter, des bases solides pour l'enracinement de l'état de droit dans la société ivoirienne. En tout cas, c'est le souhait de la population ivoirienne et c'est la volonté du Président Alassane Ouattara, et il ne ménagera aucun effort pour y parvenir.

Pour terminer, je voudrais exprimer la satisfaction de mon gouvernement d'accueillir prochainement une mission de travail du Département des opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Nous espérons que cette visite servira de cadre d'échanges nous permettant, ensemble, de faire l'état des lieux des immenses défis restant à surmonter dans les domaines de la consolidation de la paix, de la sécurité, de la reconstruction et de la réconciliation nationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 25.